

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

S²LO

ID : 036-283600120-20240123-BU_20240123001A-DE

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

BUREAU

Séance du 23 janvier 2024

Délibération BU_20240123001A

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Marc FLEURET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux adressé au Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ou d'un contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges.